

NICOLAS MIGUET ET ASSOCIES S.A.

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

A. INTRODUCTION

Ce rapport a été préparé en collaboration avec les personnes assurant la gestion de l'entreprise, ainsi que l'avocat et l'expert-comptable. S'agissant d'une société-mère d'un Groupe présentant des comptes consolidés, il a aussi été fait appel à la collaboration du personnel des filiales en tant que de besoin.

B. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

1. Organisation générale

- La Société est une société holding sans activité opérationnelle.
- Ses opérations sont peu nombreuses et sont centralisées par le Président, à l'exception de la gestion comptable assurée par un cabinet d'expertise comptable et le secrétariat juridique tenu par un avocat.
- Les opérations de trésorerie s'effectuent sous la seule signature du Président. Il n'existe aucune autre délégation du Président.
- Compte tenu de sa taille et de son organisation, la société ne dispose pas de manuel de procédures.

2. Elaboration de l'information financière et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est externalisée auprès d'un cabinet d'expertise comptable.

Celui-ci reçoit, hebdomadairement ou plus fréquemment, les pièces comptables munies d'un numéro de séquence et accompagnées d'un bordereau récapitulatif préparé par la personne qui ouvre le courrier.

Le cabinet d'expertise comptable saisit les pièces, vérifie qu'elles soient conformes à l'objet de la société et analyse les comptes. Des réunions se tiennent périodiquement avec le président.

Les aspects fiscaux particuliers (traitement des déficits fiscaux, précompte, prorata de TVA) font l'objet, les cas échéants, de validations par un avocat spécialisé.

Le cabinet d'expertise comptable assure un rôle de liaison avec le collège des commissaires aux comptes.

La société veille à ce que les procédures de contrôle interne soient appliquées par la filiale

dans leur élaboration de l'information financière et comptable. Le Président de la filiale rend aussi compte de ces procédures dans un rapport de même nature.

C. INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Compte tenu de son rôle de holding cotée, une attention particulière est portée aux procédures suivantes :

- Situation des filiales

Suivi comptable régulier

- Pertinence et exhaustivité de l'information financière

Revue approfondie par le Président et l'ensemble du conseil d'administration des informations portées à la connaissance des actionnaires.

- Suivi particulier par le Président, avec le cabinet d'expertise comptable, de principes et estimations comptables particuliers concourant à l'information financière consolidée

Gestion du portefeuille de valeurs mobilières de placement

Dettes abonnements

Commissions d'apporteur d'affaires

Ces domaines font aussi l'objet de contrôles ad hoc par les commissaires aux comptes.

D. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est réuni aussi souvent que le demande la bonne marche de la société ou de ses filiales.

Au cours de l'exercice 2016, il s'est réuni trois fois.

Préalablement aux réunions, le Président s'efforce de mettre à disposition des administrateurs le plus tôt possible les documents nécessaires à leurs délibérations.

Lors de l'examen des situations et des comptes annuels, l'expert-comptable est convoqué aux réunions.



Le 2 mai 2017

Le Président
Monsieur Nicolas MIGUET

